

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE
BAILLIF

Numéro d'inscription au
Registre

2023 - 01

Numéro de la Délibération

02

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents : 11

Dont Procurations : 4

Délibération publiée le

29 MARS 2023

Pour le Maire

Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars à 16h00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 15 mars 2023 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Dina BELLON ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Cynthia PEROUMAL ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIUS ; Ketty GOMBAULD LECOLAS ; Annick PARNASSE épouse MONDELICE ; Fred BABEL ; Moïse NAPRIX ; Yolaine BRISSAC ; José DAVISON ; Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Marie-Line SALNOT (représentée par Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU) ; Janick CHACAL (représenté par Romain LICIUS) ; Danielle MONDELICE (représentée par Yves-Lise OTTO) ; David JOSUE (représenté par Jean-Claude HOUBLON).

CONSEILLERS ABSENTS :

Eric FAIRFORT ; Mauricette CAMALET ; Olivier ISMAËL ; Corine PEROUMAL ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 18. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Josette TINVAL ANDRE a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a accepté.

**02- PLAN DE FINANCEMENT FONDS SOCIAL EUROPEEN
(FSE) « MODERNISATION DE L'INFRASTRUCTURE
INFORMATIQUE, ACQUISITION DE LOGICIELS ET
FORMATIONS DES AGENTS COMMUNAUX**

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de l'axe prioritaire 11 « Renforcer les capacités administratives pour accompagner le développement du territoire », du programme opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe Conseil Régional, l'Europe propose un accompagnement des services publics et des administrations afin d'accroître leurs capacités à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation et leur efficacité.

En ce sens, la commune de Baillif souhaite répondre à l'appel à projets du FSE, afin d'acquérir de nouveaux logiciels et fournitures informatiques, mais également pour former les agents de la commune.

Les logiciels sont les suivants :

- Logiciels de gestion électronique de courrier et de gestion électronique de documents,
- Logiciel « Melissande », pour la gestion du CCAS,
- Logiciel du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), issu de la loi ELAN dans son article 62 qui fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'outils numériques lui permettant de recevoir et d'instruire les dossiers en dématérialisés.

Les fournitures sont les suivantes :

- Composants d'architecture du système d'information,
- Onduleur,
- Ordinateurs fixes,
- Matériel réseau,
- Téléphones IP,
- Équipements de visioconférence.

Les formations concernent :

- L'utilisation du logiciel « Melissande »,
- La formation « Les Fondamentaux du management » qui s'adresse aux chefs de pôles,
- La Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) et aux risques sismiques qui concerne l'ensemble des agents communaux,
- L'utilisation du logiciel « GNAU » à destination des agents du service urbanisme,
- « Réussir la conduite de projet » visant à en acquérir les fondamentaux. Elle s'adresse à des agents qui soit n'ont jamais défini de projets soit l'ont fait mais pas de manière cadrée et qui souhaitent aujourd'hui formaliser leurs pratiques.

Le projet est évalué à 197 130.75 €.

Son plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	DEPENSES		RECETTES	
	Montant H.T	Financeurs	Montant H.T	
Marché de modernisation de l'infrastructure informatique de la mairie de Baillif	127 753.00 €	FSE	167 561.14 €	
Formation « Les fondamentaux du management »	2025.00 €	Commune	29 569.61 €	
Acquisition d'une licence, installation, paramétrage et formation des agents au Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (G.N.A.U)	16 825.00 €			
Formation en prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) et aux risques sismiques	44 047.75 €			
Formation « Réussir la conduite de projet »	6 480.00 €			
TOTAL	197 130.75 €	TOTAL	197 130.75 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet d'acquisition de matériels et de mise en place des actions de formation.

Article 2 : D'approuver le plan de financement de l'opération présenté supra.

Article 3 : D'autoriser le Maire à solliciter la subvention aux partenaires financiers du projet et à signer les documents administratifs correspondants, ainsi que les conventions et avenants éventuels.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Expédition Conforme

Le Maire



Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU